

# PEROXYDE D'HYDROGENE FORMULE

## **1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE :**

### **NOM GENERIQUE**

**PEROXYDE D'HYDROGENE FORMULE**

### UTILISATIONS

Produit clarifiant utilisé pour le traitement des eaux de piscines.

### FABRICANT

#### **MAREVA PISCINES ET FILTRATION**

Z.I. du bois de Leuze -13 310 SAINT MARTIN DE CRAU - France

Tel : 33 - 04.90.47.47.90 - Fax : 33 - 04.90.47.95.07

Email personne chargée de la Fiche de Sécurité : tech@mareva.fr

### N° d' appel d' urgence

FRANCE : 04.91.75.25.25 : Centre Anti-Poisons de MARSEILLE

Allemagne : 030.19240 ou 030.30686790 : Giftnotruf BERLIN

## **2 - IDENTIFICATION DES DANGERS :**

Produit provoquant de graves brûlures (avant dilution)

Produit nocif par ingestion

produit irritant pour les voies respiratoires

**Attention** : toute projection de liquide sur des matières inflammables (tissus) doit être lavée à grande eau pour éviter tout risque d'auto combustion

Le dégagement d'oxygène en ambiance confinée peut causer des explosions.

## **3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS :**

### Substances utilisées dans la préparation :

I) Peroxyde d'hydrogène 8% <C< 35%

N° CAS : 7722-84-1 N° CE : 231-765-0

Xn, R22, R41

II) Acide péracétique (<1%)

N° CAS : 79-21-0 N° EINECS : 201-186-8

## **4 - PREMIERS SECOURS :**

### CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer immédiatement et abondamment à l' eau claire pendant environ 15 min en maintenant les paupières écartées. Consulter un spécialiste.

### CONTACT AVEC LA PEAU

Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Attention : Enlever immédiatement tout vêtement souillé (à réutiliser qu'après nettoyage).  
En cas d'irritations, consulter un médecin.

**4 - PREMIERS SECOURS (suite) :**

INGESTION	En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire boire, ne pas faire vomir mais faire transférer immédiatement en milieu hospitalier par ambulance médicalisée. Montrer Ne jamais rien faire ingérer à une victime inconsciente.
INHALATION	Transporter la personne à l' air frais. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin. Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et appeler une ambulance.

**5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :**

DANGERS SPECIFIQUES	L'exposition des emballages à la chaleur (> 60 °C) provoque la décomposition du produit avec formation d'un important volume d'oxygène (surpression et explosion de l'emballage). Cet oxygène attise le feu.
PRECAUTIONS	En cas d'incendie, éloigner les autres emballages de la zone à risque. Arroser (eau pulvérisée) les emballages proches de l'incendie (refroidissement).
MOYENS D'EXTINCTION	Eau pulvérisée. Extincteurs à mousse. Extincteur CO2.
<b>MOYENS D'EXTINCTION INTERDIT :</b> Extincteurs à poudre (catalyse la décomposition du produit).	
EQUIPEMENTS DE PROT.	Equipement de lutte anti-incendie de produits chimiques. A.R.I. pour les incendies importants.

**6 - MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :**

PRECAUTIONS INDIVIDUELLES	: tenue adéquate = vêtement de protection approprié, gants, appareil de protection des yeux et du visage.
ATTENTION	Veiller à ce que le produit ne se déverse pas dans les réseaux d'égout, ....
METHODE DE NETTOYAGE	Pour les grands déversements, absorber le produit sur un support neutre (sable, terre) mais éviter chiffons, sciure, ...et tout autre produit combustible.
DESTRUCTION	voir point 13.

**7 - MANIPULATION ET STOCKAGE :**

MANIPULATION	Précautions habituelles pour la manipulation des produits acides : gants, lunettes (ou visière), vêtement de protection (combinaison anti-acide) Ne jamais verser de l'eau dans ce produit Ne pas transvaser le produit dans un autre emballage que celui d'origine. Utiliser le bouchon d'origine (bouchon dégazeur !)
STOCKAGE	Stocker dans un endroit frais et bien aéré. Eviter l'exposition à toute source de chaleur (chauffages, soleil,...) Stocker les emballages droits (bouchon dégazeur)
<u>Matériaux compatibles :</u>	aciers inoxydables (AISI 304 et 316) passivés, polyéthylène haute densité, polypropylène, verre,

**8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE :**

PROTECTION DES MAINS gants étanches (caoutchouc, PVC,...)

PROTECTION VISAGE - YEUX : appareil de protection des yeux et du visage

PROTECTION DU CORPS vêtements adéquats couvrant toutes les parties du corps : combinaison anti-acide

Douches de sécurité et lave-yeux à proximité des postes de travail.

**9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES :**

ETAT PHYSIQUE	liquide (solution aqueuse)
COULEUR	incolore
ODEUR	odeur légèrement piquante
pH (produit pur)	< 2.00
TEMPERATURES	- de congélation - 30 °C - de décomposition > 60 °C
POINT D'ECLAIR	non concerné
EXPLOSIVITE	non concerné
MASSE VOLUMIQUE	1139 à 1140 kg/m <sup>3</sup>
TENSION DE VAPEUR	27 mBar
VISCOSITE CINEMATIQUE	1.15 . 10 <sup>-3</sup> mm <sup>2</sup> /s
SOLUBILITES	soluble dans l'eau en toutes proportions

**10 - STABILITE ET REACTIVITE :**

STABILITE Le produit est stable entre -10 et +60 °C dans des conditions normales de stockage.

La stabilité du produit diminue avec la dilution, la présence de métaux lourds,...

REACTIVITE La décomposition du produit est exothermique et auto-catalysée.  
Ne pas mettre en contact avec des combustibles, alcalins ou réducteurs.

**11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :**

TOXICITES AIGUES	DL 50 ingestion (rat) = 1640 mg/kg DL 50 dermale (lapin) = 1410 mg/kg DL 50 inhalation (rat) = 450 mg/kg
------------------	--

**12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES :**

BIODEGRADABILITE totale - Produit non rémanent.

TRAITEMENT DES EFFLUENTS : le produit pur pourrait détruire la flore bactérienne en station d'épuration ou en fosses septiques.

LC 50 (crevette, 48 h) = 100-300 ppm

TLm (goldfish, 96 h) = 100 ppm

Ne pas rejeter de produit pur dans le milieu naturel (égouts, cours d'eau, réseau fluvial...).

**13 - INFORMATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

Diluer fortement le produit dans de grandes quantités d'eau.

Rejeter la solution diluée à l'égout si la réglementation en vigueur l'autorise.

Sinon, il est possible de détruire le produit dilué grâce à un réducteur, par exemple : thiosulfate de sodium en solution (= STOP CHLORE). Attention : utiliser des gants, un masque de protection du visage. Ajouter le Stop Chlore en plusieurs fois (surveil

Bien rincer l'emballage avant de le jeter !

**14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :**

N° ONU : 3149 : PEROXYDE D'HYDROGENE ET ACIDE PEROXYACETIQUE (MAXI. = 5%) EN MELANGE, STABILISE

TRANSPORT TERRESTRE Classe = 5.1 - GE II - Etiquette danger = 5.1 + 8  
N° de code danger = 58

TRANSPORT MARITIME Code IMDG = 5149 - Classe 5.1 - Groupe d'emballage = II - EMS = 5.1-02

TRANSPORT AERIEN Classe = 5.1 - Etiquette = oxidizer - (Qté maxi = 0.5 kg, en emball. agréé ONU)

Ce produit peut, dans certains cas, être exempté (emballage en **Quantités Limitées**)

**15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES :** (conformes aux arrêtés des 20 avril 1994 et/ou 21 février 1990 et leurs adaptations, traitant de la classification et l'étiquetage des substances et préparations dangereuses)

"Peroxyde d'hydrogène en solution stabilisée"

" Attention : toute projection de liquide sur des matières inflammables (tissus) doit être lavée à grande eau pour éviter tout risque d'auto combustion".

Symbole de dangers :

**C - Corrosif**



C - Corrosif

Phrases R : 22 - Nocif en cas d'ingestion  
35 - Provoque de très graves brûlures.

Phrases S : 1 / 2 - Conserver sous clef et hors de la portée des enfants.  
17 - Tenir à l'écart des matières des matières combustibles.  
26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.  
36/ 37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants, et un appareil de protection des yeux et/ou du visage.  
45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette)

ALLEMAGNE : Produktnummer : 2004057

**16 - AUTRES INFORMATIONS :**Indications sur la classification des substances utilisées

R10 : Inflammable

R41 : Risque de lésions oculaires graves

Classement ICPE du PEROXYDE D'HYDROGENE FORMULE

Classification ICPE : non classé

Autres informations

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l' état de nos connaissances et des principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit et promulgués à la date de mise à jour de ce document. Cette fiche de sécurité a été rédigé

Voir les notices d'utilisation du produit sur les étiquettes ou les fiches de conseil de votre revendeur professionnel.

Nomenclature Combinée (INTRASTAT) pour les statistiques douanières = 2847.00.00